



Ville de Dijon

Palais des États de Bourgogne

*Le Maire
Sénateur de la Côte-d'Or*

Dijon le 21 septembre 2010

*Madame, Monsieur le Maire,
Cher(e) Collègue,*

Vous venez d'être destinataire d'une lettre du Président du SICECO relative à l'éventuelle création d'un syndicat départemental pour la compétence « électricité ».

La municipalité de Dijon est mise en cause dans ce document, car son accord à la création du syndicat serait conditionné au fait que ses délégués aient à eux seuls la majorité des sièges.

Cela est un mensonge.

Pourquoi mentir ? Car le Siceco qui regroupe l'essentiel des Comités Locaux d'Electrification a failli dans sa tâche d'information et de coordination des communes membres de cet organisme alors que son exécutif étudie ce dossier depuis fin mars.

Combien d'entre vous ont-ils été informés que la procédure de regroupement doit être terminée avant la fin de cette année, et oblige chaque conseil municipal à délibérer ?

Cette délibération est en effet nécessaire car elle ne concernera pas l'extension du SICECO mais la création d'un nouveau syndicat départemental et la désignation d'un nouvel exécutif qui entraîne de facto la dissolution du SICECO et de tous les autres syndicats existants.

Les communes de Côte d'Or ont-elles été prévenues d'une manière ou d'une autre par les représentants du SICECO ? L'explication des enjeux de la compétence énergie a-t-elle été fournie aux maires ? Savez-vous, savons-nous à quoi l'on s'engage dans ce syndicat départemental ?

La Ville de Dijon a exprimé son point de vue à la réunion du 31 août qui s'est tenue à la préfecture.

Nous sommes favorables à la création du syndicat départemental et j'ai personnellement soutenu, dès le début, le préfet dans sa démarche de regroupement.

La conclusion que nous tirons de cela, est qu'il convient d'avoir une présidence de tempérance, qui assure la cohérence des décisions pour tous les territoires dans un esprit de consensus et non pas partisan.

*Nous sommes intervenus pour que le syndicat comprenne un nombre raisonnable de délégués dont les frais de gestion n'amputent pas les capacités d'action, et que l'on s'inspire du modèle de nos voisins de la Nièvre où la répartition se fait par tranche de 10 000 habitants ou de 5 000 habitants. Ainsi, les CLES existantes de même que les syndicats et les communes indépendantes, ne se trouvent pas être en déséquilibre sur le système de représentation. **L'égalité démographique participe de l'égalité territoriale pour assurer la pérennité d'un système de décision consensuel.***

Le SICECO doit disparaître. C'est la logique du regroupement prônée par la loi du 7 décembre 2006 relatif à l'énergie.

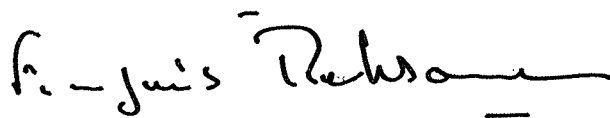
La posture endossée par le Président du Siceco n'est pas motivée par la recherche de l'équilibre et de l'efficacité territoriale, mais une fois de plus, par la conservation d'une fonction qu'il entend politiser alors que ses missions sont d'intérêts publics.

Nous ne nous inscrivons pas dans cette démarche, l'argent public doit aller à la satisfaction des besoins et des attentes des Côte-d'Oriens pour ce qui concerne la distribution de l'énergie, qu'il s'agisse des territoires ruraux, des villes moyennes ou des quartiers de l'agglomération dijonnaise.

Ce faux procès fait une nouvelle fois à la ville de Dijon, est insupportable tant il est révélateur de l'incompétence et de la faiblesse d'esprit de ses auteurs.

De fait il est source d'un refus de la ville de Dijon, d'un syndicat et d'autres communes, de s'associer à ce regroupement, tant le Président du SICECO utilise le prétexte rural pour faire croire qu'il tient le talisman du rassemblement, alors qu'il n'agit que la division des territoires par des artifices démagogiques et partisans.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement


François Rebsamen